

# RHIN-MEUSE

# INFOS



UN CONCOURS AU CŒUR DE LA PROTECTION DE L'EAU

L'AGENCE DE L'EAU  
*Rhin-Meuse*  
PRÉSENTE

2015  
*Les  
Trophées  
de l'eau*

PARTICIPEZ ET DEVENEZ  
LE PORTE-PAROLE DE  
VOS PLUS BELLES  
ACTIONS !

**DOSSIER**  
Nouveau comité  
de bassin  
**Pages 2-3**

**TROPHÉES DE L'EAU**  
C'est parti, candidatez !  
**Pages 4-5**

**EAU,  
NATURE &  
BIODIVERSITÉ**  
Entreprises et  
biodiversité, de  
nouveaux partenariats  
**Page 6**

**EAU &  
INFORMATION  
DU PUBLIC**  
La population associée  
au contrat de partenariat  
**Page 6**

**EAU &  
POLLUTION**  
• Une nouvelle  
plateforme agricole  
• Les enfants, la ferme  
et l'eau  
**Page 7**

**ACTUALITÉS**  
Grand prix du génie  
écologique  
**Page 8**

**VIENT  
DE PARAÎTRE**  
**Page 8**



**Paul MICHELET**  
Directeur général  
de l'agence  
de l'eau  
Rhin-Meuse

## 1964-2014 : 50 ANS DE POLITIQUE DE L'EAU

La politique de l'eau fête cette année ses 50 ans. C'est la loi du 16 décembre 1964, première grande loi transversale dans le domaine de l'eau, qui introduit le principe de gestion de l'eau par bassin hydrographique. Les comités de bassin et les agences financières de bassin (qui deviendront ensuite « agences de l'eau ») sont créés. Déjà à l'époque, les enjeux sont multiples : donner corps à cette gouvernance originale imaginée par le législateur, relever le défi de la lutte contre la pollution des eaux au moment où les centres urbains se développent et où l'activité économique bat son plein...

Au fil des décennies et des lois successives, la politique en faveur de la protection de la ressource en eau s'est affirmée, s'est étoffée en prenant en compte les exigences européennes et l'instauration d'une obligation de résultats. De nouveaux défis sont apparus et intégrés dans les plans de gestion : lutte contre la pollution diffuse agricole, adaptation au changement climatique, prévention des inondations, préservation de la biodiversité, protection des milieux littoraux...

D'autres enjeux en termes de gouvernance, de moyens financiers, de rôle des acteurs, d'outils à mobiliser... se dessinent déjà. La politique de l'eau devra poursuivre son adaptation à l'instar de ses 50 premières années.

Paul Michelet

## DOSSIER Nouveau comité de bassin

# COMITÉ DE BASSIN, LA CONCERTATION À L'ÉCHELLE LOCALE



Le nouveau comité de bassin Rhin-Meuse est élu pour 6 ans. Il se réunit en formation plénière 3 à 4 fois par an pour débattre des enjeux de l'eau et adopter des stratégies au bénéfice de tous.

Le comité de bassin Rhin-Meuse a été renouvelé lors de sa séance du 4 juillet dernier. Composée de 100 membres, cette assemblée a vu ses compétences et son champ de responsabilité croître au gré de la volonté du législateur et de l'ambition portée à la protection de la ressource en eau.

Il y a 50 ans, la loi du 16 décembre 1964, première grande loi transversale dans le domaine de l'eau, introduit le principe de gestion de l'eau par bassin. La France métropolitaine est ainsi découpée en 6 grands bassins hydrographiques<sup>1</sup> : Artois-Picardie, Seine-Normandie, Loire-Bretagne, Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Rhin-Meuse. Deux structures distinctes mais évidemment liées sont alors créées : le comité de bassin, assemblée de débats et d'orientations de la politique de l'eau, et l'agence de l'eau, établissement public de l'Etat, « l'exécutif » de la mise en œuvre de cette politique de l'eau.

### DÉFINIR DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES

La compétence initiale du comité de bassin reposait surtout sur la responsabilité du vote des taux des redevances (pour pollution, pour prélèvement...) sur les usages de l'eau (domestiques, industriels, agricoles...) justifiées par les programmes pluriannuels d'intervention de l'agence de l'eau, ces redevances étant redistribuées sous forme d'aides financières pour accompagner la réalisation des projets en faveur de la préservation de la ressource en eau et de lutte contre sa

pollution. À l'époque, les autres attributions du comité de bassin étaient plutôt générales et d'ordre « consultatif ».

C'est en 1992 avec une nouvelle loi sur l'eau, que le comité de bassin est chargé d'élaborer le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui définit « les orientations fondamentales de la politique de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le bassin ».

Le premier SDAGE Rhin-Meuse est approuvé fin 1996. Il décrit la stratégie (objectifs et moyens pour y parvenir) pour atteindre l'ambition fixée. Ce document de planification générale à moyen terme est opposable au plan réglementaire. Il ne s'agit là que de la première étape dans cet exercice de planification qui mêle à la fois connaissance de l'état des milieux aquatiques et eaux souterraines et définition de grandes orientations.

### ENGAGEMENT AU NOM DE LA FRANCE

En effet, l'adoption au niveau européen, le 23 octobre 2000, de la « directive établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau » est venue encore faire évoluer le cadre institutionnel et par la même le rôle et les responsabilités du comité de bassin. En transcrivant en droit français cette loi, le lé-

gislateur confie au comité de bassin dans la lignée des SDAGE (qui s'appellent désormais des plans de gestion) l'élaboration d'une planification prenant en compte les attentes de l'Europe. Il s'agit d'établir un état des lieux qui servira à la mise en place d'un programme de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau, mais surtout à définir des objectifs environnementaux et des actions concrètes à mettre en œuvre pour l'atteinte du bon état de toutes les eaux.

Une logique de résultats fait son apparition, associée tout naturellement à la nécessité de rendre compte au niveau européen. C'est dans le contexte de cette nouvelle directive que le comité de bassin est aussi responsable de la consultation du public et des acteurs qui doivent être associés à différentes étapes-clés d'élaboration des documents.

Le comité de bassin a donc en charge une large compétence de planification dans le domaine de l'eau, très complémentaire mais institutionnellement distincte de ses compétences concernant les redevances et le programme d'intervention de l'agence de l'eau. À ce titre, le comité de bassin partage avec le conseil d'administration la double responsabilité de fixation des taux de redevances, exercice toutefois encadré par la loi, et celle d'adoption du programme d'intervention de l'agence de l'eau.

### INSTANCE CONSULTÉE

Enfin, d'une manière plus transversale, le comité de bassin peut être saisi pour avis, notamment par l'Etat sur toute question intéressant la gestion de l'eau sur son territoire de compétence, et en particulier sur les projets d'ouvrages, aménagement... ou sur de nombreux documents réglementaires ou de planification (au titre de directives, des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, des problématiques liées à la prévision des crues et à la prévention des inondations, de différents schémas régionaux ayant un impact sur l'eau).

1. Depuis 2002, la France métropolitaine compte 7 bassins hydrographiques avec la création du comité de bassin Corse. La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte disposent également d'un comité de bassin.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)  
Rubrique Comité de bassin.  
À disposition : la composition nominative des membres du comité de bassin, les procès-verbaux, les délibérations

Florence CHAFFAROD  
[florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr](mailto:florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr)



# "LE COMITÉ DE BASSIN EST UN LIEU DE DÉBAT POUR UNE CAUSE COMMUNE"



**C'est ainsi que le définit, Claude Gaillard, président du comité de bassin Rhin-Meuse. Propos :**

**"L**a responsabilité du comité de bassin est importante. Il nous faut décliner les orientations européennes et nationales à l'échelle du territoire et proposer des actions pour protéger les ressources en eau et les milieux

aquatiques et lutter contre les pollutions. Il s'agit d'une mission au service des quelque 4,3 millions d'habitants du bassin Rhin-Meuse.

Ils'agit d'une mission d'ampleur et de longue haleine. Le consensus et l'adhésion de tous aux enjeux sont donc primordiaux, puisqu'ils impliquent des choix qui auront

un impact socio-économique. C'est pourquoi le comité de bassin doit être un lieu de débat pour la gestion d'un bien commun. Ce n'est pas un endroit politique (au sens partisan du terme) et je ne le souhaite pas. Une de mes préoccupations constantes lors de nos réunions est de faire en sorte que chacun puisse s'exprimer, être écouté quel que soit son

collège d'appartenance... Je me suis fermement opposé au fait qu'un seul collège dispose de la majorité absolue. Toute question ou problème doit être débattu en évitant de se retrouver dans un clivage avec une majorité d'un côté et une minorité de l'autre. Le consensus large doit être recherché car nous sommes tous des usagers de l'eau".

Claude Gaillard, président du comité de bassin Rhin-Meuse.

## COMPOSITION DU COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

Le comité de bassin est une assemblée importante par l'étendue de ses missions, par le nombre et la diversité de ses membres, qui exercent par ailleurs des responsabilités professionnelles ou électives.



**COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** MEMBRES 40

- 21 Représentants des communes et groupements de communes
- 16 Représentants des Conseils Généraux
- 3 Représentants des Régions

**COLLÈGE DES USAGERS ET PERSONNES COMPÉTENTES** MEMBRES 40

- 12 Représentants de l'industrie
- 9 Représentants du monde associatif (consommateurs, protection de la nature)
- 5 Représentants de la pêche associative, aquaculture et batellerie
- 5 Représentants de l'agriculture
- 3 Représentants des comités économiques et sociaux
- 2 Représentants des producteurs d'électricité
- 2 Personnalités qualifiées
- 1 Représentant du tourisme
- 1 Représentant des distributeurs d'eau

**COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT** MEMBRES 20

- 3 Préfets de Région
- 17 Représentants des ministères impliqués dans les questions de gestion de l'eau (écologie et développement durable, santé, intérieur, industrie, agriculture, budget, économie, aménagement du territoire, transports, tourisme, jeunesse et sports...)

# TROPHÉES DE L'EAU ET PRIX INITIATIVES

En juillet 2015, l'agence de l'eau Rhin-Meuse décernera sept Prix pour récompenser les réalisations des milieux aquatiques. Valorisez vos plus belles actions. Que vous soyez industriel, agriculteur, colle chef d'entreprise PME et PMI, artisan, collégien, lycéen... faites connaître vos réalisations et vos projets donner des idées à d'autres ! Votre candidature doit nous parvenir avant le 31 janvier 2015.



## TROPHÉES DE L'EAU

### VALORISEZ VOS PLUS BELLES ACTIONS

**Votre action est terminée ? Concourez aux Trophées de l'eau : 4 trophées pour 12 nominés.**

Vous avez mené à bien une opération de reconquête ou de préservation de la ressource patrimoniale en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages. Cette action est aujourd'hui terminée. Vous avez obtenu des résultats concrets que vous souhaitez valoriser. Postulez sans plus tarder aux Trophées de l'eau 2015 : l'un d'eux est peut-être pour vous ! L'agence de l'eau Rhin-Meuse mettra à l'honneur 12 actions exemplaires illustrant les enjeux de la politique de l'eau. De nombreuses possibilités s'offrent à vous.

## 1 TROPHÉES DE L'EAU CHOISISSEZ PARMIS LES 6 THÉMATIQUES



## 2 CANDIDATEZ !



- **SOLIDARITÉ HUMANAIRE** (loi Oudin)
- **PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU** et réduction des pollutions
- **LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES**
- **ÉCONOMIES D'EAU**
- **RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES** et des zones humides et préservation de la biodiversité
- **ACTIONS INNOVANTES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION** et de concertation sur l'eau et les milieux aquatiques



DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE POUR LES **TROPHÉES DE L'EAU** et les **PRIX INITIATIVES** avant le **31 janvier 2015**.

Vous pouvez retirer votre dossier de candidature et le règlement auprès du département communication de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Vous pouvez également télécharger ces documents sur le site internet.

[www.lestropheesdeleau.fr](http://www.lestropheesdeleau.fr)

ou les projets les plus exemplaires dans la reconquête durable de la qualité de la ressource en eau et  
ctivité locale, animateur d'association, personnel au service de l'État, professionnel de l'éducation,  
jets pour la protection de l'eau. En plus d'être valorisés très largement, vos réalisations pourront



# PRIX INITIATIVES

## VOUS AVEZ UN PROJET, NOUS VOUS AIDONS À LE CONCRÉTISER !

Ouverts aux associations et aux établissements scolaires du bassin Rhin-Meuse.

**Votre action est en cours ? Concourez aux Prix Initiatives : 3 Prix de 7500 € pour 3 projets.**

Vous avez un projet concourant à la préservation ou à la reconquête de la qualité de l'eau et de l'environnement aquatique dans un objectif de protection, d'éducation, d'information, de sensibilisation, de solidarité... Nous vous aiderons à concrétiser votre projet en vous allouant une bourse de 7 500 euros. L'agence de l'eau Rhin-Meuse décernera également 3 Prix Initiatives pour récompenser les projets en devenir. Ils seront appréciés au regard de leur caractère concret, original, innovant et démonstratif. Si votre projet est sélectionné, il pourra être mis en œuvre courant 2015 sans être finalisé avant le jour de la cérémonie. Sa réalisation pourra se dérouler sur plusieurs années.

**3 VOTRE ACTION VALORISÉE !**



**4 UNE RÉCOMPENSE**



### VOS TALENTS DISTINGUÉS SUR LA SCÈNE DE LA 11<sup>e</sup> CÉRÉMONIE !

Si vous êtes nominé, vous serez invité à participer à la 11<sup>e</sup> Cérémonie des Trophées de l'eau. Appelé sur scène, vous témoignerez de votre action auprès d'un public averti à l'appui d'un film réalisé par nos soins.

### VOS MÉRITES SALUÉS DANS LES MÉDIAS !

Votre nomination sera relayée sur internet et dans la revue de l'agence de l'eau, diffusée à plus de 20 000 exemplaires auprès de tous les acteurs de la communauté de l'eau du bassin Rhin-Meuse. Un dossier de presse précisant les qualités de votre réalisation sera diffusé auprès de tous les supports de presse, sensibles aux sujets environnementaux.

### UN FILM À VOTRE IMAGE !

Nous réaliserons pour vous un support audiovisuel mettant en valeur les qualités que vous avez su développer pour faire aboutir votre projet, ainsi que les objectifs atteints. Ce film sera mis en ligne sur le site internet de l'agence de l'eau, notamment au moment du vote des internautes.

### UNE GOUTTE D'EAU DAUM

en cristal sera offerte aux lauréats des Trophées de l'eau et **3 BOURSES DE 7500 EUROS** seront remises aux Prix Initiatives lauréats lors de la cérémonie du 3 juillet 2015.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Stéphane ANDRÉ  
stephane.andre@eau-rhin.meuse.fr

# ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ, DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Les entreprises sont des lieux de vie où des gens se côtoient et où il est possible de recréer une biodiversité. L'Ariena (Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace) mène depuis 10 ans de nombreux partenariats de ce type en Alsace et qui peuvent être soutenus par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Présentation de l'initiative avec Anne-Marie Schaff, présidente de l'association.



Anne-Marie Schaff

### RHIN-MEUSE INFOS

**(RMI) : Vous menez depuis 10 ans de nombreux partenariats avec des entreprises en Alsace. En quoi peuvent-elles être actrices de la préservation de la nature ?**

### ANNE-MARIE SCHAFF (AMS) :

Beaucoup d'entreprises mènent des actions d'amélioration de leurs processus qui contribuent indirectement à préserver la nature : économies d'énergie, gestion des déchets, trans-

ports, etc. Mais trop peu établissent une relation directe avec la nature qui les entoure et qu'ils « utilisent ». C'est notre défi ! En s'engageant aux côtés des associations proches de leur site, les entreprises peuvent contribuer à des actions concrètes en faveur d'une nature située à leur porte :

- la connaissance de la biodiversité,
- l'acquisition foncière (préservation ou restauration d'espaces naturels sensibles),
- l'éducation et la sensibilisation des habitants, jeunes et adultes... et notamment de leurs salariés !

Nous les invitons ainsi à établir un autre lien aux territoires et aux bassins de vie.

### RMI : Quelles actions avez-vous déjà menées ?

**AMS :** Conclues sous la forme de mécénats, ces partenariats sont multiples : projet pédagogique sur le cycle de l'eau avec la Lyonnaise des Eaux, restauration de la biodiversité

autour de sites industriels avec entre autres Ricoh Industrie France (68) et Sojinal (68), protection d'une zone humide remarquable avec Sharp (68) ou encore réintroduction du saumon dans le Rhin avec Weleda (68)...

Ces dix années d'expérimentation ont débouché sur l'édition d'un guide, à l'usage des entreprises et des associations qui souhaitent se lancer dans cette belle aventure ([www.ariana.org/entreprises](http://www.ariana.org/entreprises)).

### RMI : Quels bénéfices y voyez-vous pour l'entreprise ?

**AMS :** Les résultats de ces projets sont concrets et immédiatement visibles. Ils changent le regard de l'entreprise et de ses salariés sur la nature, perçue non plus comme une contrainte, mais comme une richesse.

Ils bénéficient aux habitants qui (re) découvrent des trésors de biodiversité proches d'eux, mais aussi à l'entreprise, qui joue pleinement son rôle d'acteur majeur sur son territoire,



Aménagements favorables à la faune et la flore chez Ricoh Industrie France.

contribuant aux politiques publiques menées localement. Ces projets comportent aussi une valeur ajoutée sociale : la transformation de leur environnement renforce durablement les liens sociaux entre les employés.

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
Nathalie Delavie  
[nathalie.delavie@eau-rhin-meuse.fr](mailto:nathalie.delavie@eau-rhin-meuse.fr)

## EAU & INFORMATION DU PUBLIC

# LA POPULATION ASSOCIÉE AU CONTRAT DE PARTENARIAT

En optant pour le contrat de partenariat « Souffel 2027 », les cinq signataires<sup>1</sup> ont souhaité que la population soit associée pour en faire un allié supplémentaire. Il a fallu pour cela enquêter, évaluer. Une démarche singulière au pays du Kochersberg.



Les habitudes de déplacement des habitants ou leurs modes d'information ont été pris en compte pour élaborer une stratégie d'information en accompagnement du contrat de partenariat.

Quelle perception les habitants ont-ils de leur territoire, de leur patrimoine environnemental. Connaissent-ils le nom des cours d'eau ? La rivière est-elle un endroit où ils se rendent facilement ? Sont-ils informés des actions menées pour protéger et améliorer la qualité de la Souffel ?

Autant de questions qui ont servi de trame aux 40 entretiens menés en face-à-face avec les habitants des 22 communes concernées. Des personnes de tout âge, toutes professions confondues, originaires du territoire ou nouvellement arrivées ont accueilli avec intérêt et sans « langue de bois » cette démarche. Leurs réponses ont permis d'orienter les axes à développer en termes d'information et de communication.

### DES RESSOURCES EN EAU PEU CONNUES

Si pour les enquêtés leur territoire bénéficie d'une image positive (notamment grâce au niveau de services proposés), les ressources en eau, en revanche, ne constituent pas un élément marquant du territoire (citation

non spontanée). Faible connaissance du réseau hydrographique, faible connaissance de l'évolution de sa qualité et des enjeux qui y sont liés ont logiquement orienté les toutes premières actions vers une meilleure appropriation de cet environnement, pour ensuite plus facilement expliquer les actions menées par les différents maîtres d'ouvrage.

### EXPOSITION AU SUPERMARCHÉ

Une exposition est ainsi en cours de réalisation. Elle sera itinérante et présente au supermarché ou dans des fermes proposant de la vente directe. Ces endroits ont été déterminés en fonction des réponses apportées et de l'identification des lieux incontournables. Incontournable aussi, le journal de la communauté de communes. Il a été cité par toutes les personnes interrogées comme l'un des vecteurs principaux d'information.

De ce fait, la communauté de communes est devenue partie prenante de la démarche. Elle s'est appropriée les objectifs et grâce à la mise à disposition de ses supports (journal, site

internet) facilite la rencontre avec les habitants. Cette étude a permis de faire émerger d'autres pistes de réflexion, comme celle d'organiser dans 18 mois un événement avec les écoles du territoire, les associations et la population... une manière concrète et vivante de valoriser le contrat de partenariat.

<sup>1</sup> Syndicat intercommunal à vocation unique du bassin de la Souffel, chambre d'agriculture de Région Alsace, syndicat des eaux et d'assainissement Alsace-Moselle, conseil général du Bas-Rhin, agence de l'eau Rhin-Meuse

**POUR EN SAVOIR PLUS :**  
Florence CHAFFAROD  
[florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr](mailto:florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr)

# EAU & POLLUTION

## UNE NOUVELLE PLATEFORME AGRICOLE

En 2010, les chambres d'agriculture, les régions, l'État et l'agence de l'eau du bassin Rhin-Meuse se sont engagés autour d'un partenariat commun pour la reconquête des ressources en eau dégradées par les pollutions diffuses. En deux ans, forcé est de constater que ce partenariat a tenu ses promesses ouvrant les portes à un nouveau partenariat, signé le 17 octobre dernier, aux ambitions encore plus fortes. Le point avec Jean-Luc Pelletier, président de la commission agricole du bassin.

### RHIN-MEUSE INFOS

**(RMI) : La première plateforme a été signée en 2011, quels étaient ses objectifs ?**

#### JEAN-LUC PELLETIER (JLP) :

Cette première plateforme avait pour objectif de rassembler les chambres d'agriculture, les conseils régionaux, l'État et l'agence de l'eau autour d'une table afin de relever, ensemble, les défis pour la protection des ressources en eau. Elle représente une base, un appui pour la mise en œuvre d'une politique commune et partagée.

#### RMI : A-t-elle tenu ses promesses ?

**JLP :** Signée pour une période de deux ans, elle a dans un premier temps surtout permis à chacun des partenaires de se rapprocher, de mieux se connaître et de partager des objectifs communs. Cette signature représente un signe fort de la part de chacun des partenaires et démontre une réelle volonté d'engagement et d'écoute.

Il est également important de signaler qu'elle n'inhibe pas les débats car même si les partenaires vont tous dans la même direction, ils ne sont pas toujours d'accord sur les moyens de l'atteindre !

#### RMI : Qu'apporte aujourd'hui cette deuxième plateforme ?

**JLP :** Cette deuxième plateforme est signée pour une période allant de 2014 à 2020 et prouve qu'aucun des partenaires n'a été déçu. Elle apporte davantage de précisions dans les engagements de chacun. Les « règles du jeu » sont plus précises, chacun des partenaires a son rôle plus défini, notamment le rôle d'animation des chambres d'agriculture qui est conforté. Elle affiche aussi des ambitions plus fortes et des actions plus concrètes vont pouvoir être mises en œuvre.

#### RMI : Concrètement, quels types d'actions seront mis en œuvre ?

**JLP :** Il existe un large panel d'actions pouvant être mises en place : la conversion à l'agriculture biologique sur des zones à enjeux forts comme les zones de captage d'eau potable, la sécurisation de la manipulation des pesticides, le maintien de l'herbe et de l'élevage ou encore la mise en place d'aménagements fonciers sur des zones à enjeux importants (échange de parcelles par exemple). Ces actions ne sont pas exhaustives et elles seront surtout à adapter à chaque cas particulier.



De gauche à droite : Paul MICHELET, Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, Luc RATHUEVILLE, Secrétaire adjoint de la Chambre régionale d'agriculture de Champagne-Ardenne, Daniel BEGUIN, Vice-Président du Conseil régional Lorraine, Jean-Luc PELLETIER, Président de la Chambre régionale d'agriculture de Lorraine, Jean-Paul BASTIAN, Président de la Chambre d'agriculture de Région Alsace, Claude GAILLARD, Président du comité de bassin Rhin-Meuse, Roland DAVERDON, Vice-Président du Conseil régional Champagne-Ardenne, Nacer MEDDAH, Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse.

## LES ENFANTS, LA FERME ET L'EAU

La chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle a reçu un trophée de l'eau en 2012 pour son opération Agrimieux "Esch-plateau de Haye". Compte tenu des bons résultats obtenus par l'opération, le président et l'animateur de l'opération ont souhaité rencontrer les écoles du secteur avec pour objectif de leur faire découvrir la profession agricole et les efforts faits par celle-ci en matière de protection des ressources en eau.



Les écoliers ont participé activement à la visite de la ferme.

**T**rente novembre 2012, la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est un des 4 lauréats des Trophées de l'eau pour son opération Agrimieux "Esch-plateau de Haye".

Ce soir-là, Bertrand Brignier, président de l'opération et Julien Grand, animateur de la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle reçoivent leur trophée avec une joie non dissimulée sur la scène de l'Arsenal à Metz. Ce soir-là naît aussi la volonté d'aller plus loin, de communiquer sur leur métier et plus particulièrement auprès des enfants.

Plus qu'une fin en soi, ce trophée est ainsi devenu le point de départ d'une nouvelle aventure : faire découvrir le

métier d'agriculteur et les efforts de la profession en matière de protection des ressources en eau. Il aura fallu un peu plus d'un an pour monter un projet pédagogique en collaboration avec la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

### UN RETOUR À LA TERRE

A l'hiver et au printemps 2014, c'est dans 3 écoles que l'agriculteur et l'animateur officient. « L'animation se fait en deux temps : une première demi-journée a lieu en classe. Nous y présentons l'agriculture, le métier d'agriculteur, notre manière de travailler... il est important de refaire le lien entre ce que les enfants ont dans leur

assiette et l'agriculture... Nous expliquons aussi l'importance d'utiliser intelligemment les pesticides, le désherbage mécanique, les rotations de cultures... » explique l'agriculteur qui accueille ensuite les enfants sur son exploitation. Ils ont droit à une visite particulière des lieux ponctuée par un jeu de piste sur tout ce qui est fait par l'agriculteur pour préserver l'environnement. Un vrai retour à la terre pour ces enfants qui connaissent souvent peu le rapport entre ce qu'ils ont dans leur assiette et l'agriculture.

## ACTUALITÉS

# GRAND PRIX DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE DÉCERNÉ À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG

Il a été remis, mardi 21 octobre par Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie.



Ségolène ROYAL, Ministre, décernant le premier prix du Génie Écologique à la Communauté Urbaine de Strasbourg, Grand Prix, représentée par Vincent DEBES, Vice-Président.

**E**n récompensant la collectivité alsacienne pour son action de protection d'un réseau de zones humides, le jury a souhaité « valoriser une démarche territoriale ambitieuse touchant de nombreux sites, localisés pour la plupart en zone agricole. L'ensemble des projets ont fait l'objet d'opérations pédagogiques particulièrement intéressantes ».

Les cours d'eau concernés se situent principalement dans la plaine agricole proche de Strasbourg (67). Ils étaient fortement perturbés, rectifiés, recalibrés et les zones humides avaient pratiquement toutes disparues.

Au titre des travaux réalisés depuis maintenant 6 ans, on dénombre la recréation d'une zone humide sur le Muhlbach, une autre à Ostwald avec pour effet quasi-immédiat l'observation de 9 espèces animales menacées. Il y a eu également la restauration de la Souffel à Reichstett, dans son ancien tracé correspondant à une prairie basse inondable...

Vincent Debès, vice-président de la collectivité, a souhaité saluer le savoir-faire nécessaire pour ce type de réalisations, la qualité du « travail d'équipe » conduit avec d'autres collectivités locales et l'agence de l'eau Rhin-Meuse, afin de « redonner à la nature toute sa place » aux abords des cours d'eau.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**L**e sonneur à ventre jaune fait partie d'une des sept espèces d'amphibiens menacées sur le territoire métropolitain (catégorie « espèce vulnérable ») selon les évaluations réalisées par le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et le Muséum national d'histoire naturelle. On l'a pourtant observé en 2012 et en 2013 suite aux travaux de restauration sur la zone humide de Lucy (57).



**L**e scirpe glauque (ou Jonc des chaisiers) est une plante qui était présente a priori au début des années 2000 sur ce même site. Elle est également réapparue spontanément suite aux travaux et est toujours présente aujourd'hui en grande quantité !

## VIENT DE PARAÎTRE

Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mel ([cdi@eau-rhin-meuse.fr](mailto:cdi@eau-rhin-meuse.fr)) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.



### Tout savoir pour la bonne réalisation d'inventaires de zones humides

Que vous soyez conseils généraux, collectivités locales, structures porteuses de SAGE, syndicats de rivières, associations ou autres, la réalisation d'un inventaire de zones humides est une étape essentielle pour améliorer la connaissance de votre territoire, préalablement aux actions de préservation ou restauration que vous souhaitez mener. A travers ce guide, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a souhaité apporter aux porteurs de projets les clés nécessaires à la réalisation d'inventaires de zones humides.

Guide méthodologique d'inventaire et de hiérarchisation des zones humides pour le bassin Rhin-Meuse - Agence de l'eau Rhin-Meuse - 104 pages - Août 2014

### 4 nouveaux retours d'expérience

L'agence de l'eau édite 4 nouveaux retours d'expérience de restauration ou de renaturation de cours d'eau : le Longeau d'Allamont à Friaucelle (54), la Souffel à Reichstett (67), le Woigot à Briey (54) et la Rosselle de Saint-Avold à Petite Rosselle (57). Quels étaient les objectifs de ces projets, quelles difficultés ont été rencontrées, quels travaux ont été réalisés ? Autant de questions qui appellent des réponses propres à chacun des projets.

Le Longeau d'Allamont à Friaucelle, la Souffel à Reichstett, le Woigot à Briey, la Rosselle de Saint-Avold à Petite Rosselle, Agence de l'eau Rhin-Meuse - 10 pages chacun - 2014



### Valoriser les boues d'épuration par le recyclage agricole

Les agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie se sont associées à la chambre régionale d'agriculture de Lorraine pour éditer une plaquette sur la filière de valorisation des boues d'épuration urbaines et industrielles. À destination des maîtres d'ouvrage de station d'épuration, ce document rappelle les points clés de cette filière responsable.

La valorisation des boues d'épuration urbaines et industrielles par le recyclage agricole, Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, chambre régionale d'agriculture de Lorraine - 2014



### Anatidés, mollusques et cie...

Le parc naturel régional de Lorraine édite 4 nouvelles plaquettes sur les anatidés, cygnes, oies et canards, les mollusques aquatiques et de zones humides, la vallée de la Meuse, les sources tufeuses et les bas marais alcalins. Ces plaquettes de 10 volets chacune ont pour objectif de lever le voile sur certains sujets du patrimoine remarquable.

Anatidés, cygnes, oies et canards, les mollusques aquatiques et de zones humides, la vallée de la Meuse, les sources tufeuses et les bas marais alcalins - Parc naturel régional de Lorraine - 2014



### Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

Dans sa collection « Comprendre pour agir » à destination notamment des gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques, l'Onema édite un nouveau numéro concernant la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». À travers ses 4 pages, ce document répond aux questions que peuvent se poser les communes à qui cette compétence est attribuée.

La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) - ONEMA - 4 pages - Août 2014



### Évaluer le franchissement des obstacles par des poissons

Face aux exigences réglementaires et à l'ensemble des enjeux environnementaux de restauration de la continuité écologique des milieux aquatiques, l'Onema a souhaité développer un « outil » permettant de diagnostiquer et quantifier les impacts des ouvrages hydrauliques sur la libre circulation des poissons. L'objectif de ce document est ainsi de présenter les enjeux de la continuité piscicole, les principes scientifiques qui ont prévalu à la construction de cette méthodologie d'évaluation, ainsi que le protocole standardisé qui a été développé, dénommé ICE.

Informations sur la continuité écologique - Évaluer le franchissement des obstacles par des poissons - ONEMA - 200 pages - 2014

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

